



Chauffage air/air réversible

Par **denise01**, le **04/07/2012** à **15:46**

Bonjour,

Je compte me faire installer un chauffage air/air réversible dans mon appartement T2, l'unité extérieure sera posée sur le sol de ma terrasse en dalles, avec de l'espace dessous, non visible puisque cachée par un muret et silencieuse, la console intérieure sera juste derrière reliée par un trou de 5mm de diamètre, avec des goulottes intérieures pour accéder à la chambre pour la pose d'une applique murale.

Le syndic me dit qu'il faut un plan bien défini, que le projet soit mis à l'ordre du jour de la prochaine AG et selon le vote, je pourrais ou non faire ses travaux. La dernière date de 2 mois.

Peut-on faire une AG extraordinaire pour ça ? Les copropriétaires ralentissent déjà que les charges sont lourdes.

1) Peux-tu percer un trou dans un mur (5 mm) pour faire passer les liaisons ? Le professionnel préférerait.

Ou passer dessous ma porte-fenêtre, qui me semble ne serait plus partie commune, l'épaisseur est moindre.

[2] Si l'unité extérieure non visible est posée, si l'on perce dessous la fenêtre et que les goulottes sont à l'intérieur, ça fait partie du privatif ?

Dans ce cas puis-je me passer de l'avis de l'AG ?

Je vous remercie de vos conseils.